

# L'homéopathie fait tousser Philippe Nantermod

**Coûts de la santé** Le conseiller national valaisan veut alléger l'assurance de base.

Philippe Nantermod relance son offensive contre les prestations – telles que l'homéopathie – qu'il juge non essentielles dans l'assurance de base. «C'est du sucre qu'on administre, ce sont des bonbons», dit-il. Selon lui, aucune efficacité scientifique n'a été démontrée pour ce traitement. Et d'ajouter: «Les méthodes non scientifiques n'ont pas leur place dans l'assurance de base.»

Le Conseil national devrait se prononcer dans les prochains jours sur une énième motion du Valaisan, visant à «ne plus rembourser l'homéopathie et les autres traitements sans efficacité démontrée». Depuis la votation populaire du 17 mai 2009 en faveur des médecines complémentaires, la recherche scientifique aurait progressé, argumente Philippe Nantermod. Diverses études montreraient que l'homéopathie relève «uniquement de croyances personnelles». «Dans ce cas, l'assurance de base pourrait aussi prendre en charge les pèlerinages.»

L'échec de sa tentative, l'été dernier, de faire de la médecine complémentaire une prestation optionnelle de l'assurance obligatoire ne semble pas décourager l'élu dans sa mission: dépoussiérer l'assurance obligatoire des soins (LAMal).

## «De la pure polémique»

Le Valaisan s'appuie sur le préjugé selon lequel l'homéopathie ne fonctionnerait que par effet placebo, rétorque de son côté l'association faïtière de la médecine complémentaire (Dakomed). De nombreuses études attesteraient désormais son efficacité. «Insinuer que des médecins utilisent des méthodes inefficaces par conviction personnelle relève de la pure polémique.»

Reste que l'exclusion de l'homéopathie ne permettrait guère de réduire les coûts. Pour Philippe Nantermod, c'est davantage une question de principe. Or, dans d'autres motions, il vise bel et bien la maîtrise des dépenses. Tantôt il demande un moratoire sur les nouvelles prestations dans l'assurance de base, tantôt il veut savoir combien les primes des retraités augmenteraient si l'assurance maladie introduisait une classe d'âge pour les plus de 65 ans.

Sa motion de décembre dernier, demandant l'exclusion de la psychothérapie de l'assurance de base, s'appuie, elle aussi, sur l'argument des coûts. Les prestations psychiatriques et psychothérapeutiques représentent 2 milliards de francs par an, soit 2,5% des primes. Selon Philippe Nantermod, leur suppression de l'assurance de base entraînerait une baisse sensible des primes.

Cependant, les conséquences seraient bien plus importantes que si l'homéopathie était exclue. Ces dernières années, la demande de psychothérapie n'a cessé d'augmenter. Pour y répondre, les psychologues ont été autorisés à facturer leurs prestations de manière indépendante via l'assurance de base. Malgré cela, de nombreux patients peinent à trouver une place en thérapie.

## Un concept peu élaboré

Résultat: Philippe Nantermod a essuyé des critiques de tous bords. On lui reproche notam-

ment de s'attaquer aux soins de base et de stigmatiser les maladies psychiques. Bettina Balmer, conseillère nationale (PLR/ZH) et médecin, affirme ainsi: «Supprimer une prestation isolée comme la psychothérapie médicalement indiquée ne me semble pas être la bonne approche, notamment au regard de l'évolution de la société.» Pour elle, la question de l'augmentation des coûts devrait être abordée de manière plus fondamentale.

Contrairement à l'homéopathie, Philippe Nantermod ne remet pas en question l'efficacité de la psychothérapie. Selon lui, la question porte plutôt sur sa prise en charge par l'assurance de base. Le Valaisan estime que des coûts allant de 1500 à 2500 francs pour une thérapie restent supportables. La population assumerait bien elle-même les frais dentaires ou souscrirait une assurance complémentaire.



**«Cela ne me semble pas être la bonne approche, notamment au regard de l'évolution de la société.»**

**Bettina Balmer**  
Conseillère nationale (PLR/ZH)

Et qu'en est-il des traitements dispensés par un psychiatre qui prescrit également des médicaments? Qu'en est-il des psychothérapies en clinique? Dès qu'on aborde ces détails, on constate que la revendication de Philippe Nantermod ne repose pas sur un concept élaboré. «C'est une motion. C'est au Conseil fédéral de clarifier ce genre de questions», estime le PLR. Philippe Nantermod admet néanmoins qu'il ne s'intéresse pas aux détails. Tout ce qu'il souhaiterait, c'est lancer un débat sur les coûts.

On ignore quand le Conseil national examinera sa motion sur les psychothérapies. En attendant, Philippe Nantermod ne se fait pas d'illusions: selon lui, le texte n'obtiendra pas de majorité. Mais le fait qu'il suscite un débat constituerait déjà un succès. «Nous devons aussi parler d'autres prestations médicales, sinon la charge des primes deviendra insupportable pour beaucoup.»

**Markus Brotschi**

Traduction: Olivia Beuchat.